

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2021

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Convention territoriale globale (CTG) à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine**

Rapporteur : Chantal Brault

Depuis de nombreuses années, la Ville a engagé une politique petite enfance et enfance attractive et dynamique.

Cet engagement a été formalisé depuis 2004, par la signature avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine d'un « contrat enfance », puis par la signature d'un « contrat enfance jeunesse » en 2009, renouvelé en 2013 et 2018.

Le « contrat enfance jeunesse » est arrivé à échéance le 31 décembre 2020.

Ce contrat a permis la contribution de la Caisse d'allocations familiales au financement :

- du multi accueil des Blagis,
- du relais assistantes maternelles/assistantes parentales (Ram/Rap),
- de la création de 23 places au sein de la maison Les Musiciens,
- du poste de coordinatrice petite enfance,
- des places attribuées à la crèche associative la Comptine,
- du poste de coordination handicap enfance et jeunesse,
- de formations BAFA et BAFD,
- de 30 places en mini-séjours.

Soit un montant de près de 776 553 € au total sur la période 2017-2020 dont 249 616 € au titre de l'année 2020.

La convention territoriale globale (CTG) constitue un cadre contractuel plus transversal et plus stratégique que les contrats précédents, permettant d'assurer la pérennité des financements, et de mobiliser l'ensemble des dispositifs de la CAF au service des besoins d'un territoire.

En effet, la CTG couvre l'ensemble des thématiques d'intervention de la CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits-inclusion numérique, animation de la vie sociale, handicap et logement.

La convention pluriannuelle (5 ans) est fondée sur un diagnostic partagé. Elle permet le maintien des financements précédemment versés au titre du contrat enfance et jeunesse - CEJ, la garantie d'un maintien pluriannuel des financements et le financement d'actions nouvelles.

Un comité de pilotage a été mis en place en mars 2021 et plusieurs réunions de travail ont permis de définir un plan d'actions 2021-2025 intégrant différentes actions, telles que :

- le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (cf. schéma relatif à la petite enfance) et le maintien du soutien aux associations intervenant en la matière,
- l'intégration des structures de la Ville dans une démarche écolo-crèche,
- l'adaptation de l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire,
- la rénovation et la modernisation des structures d'accueil de loisirs municipales,
- la réalisation d'un diagnostic jeunesse,
- la création d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP),

- le renforcement de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les multi-accueils et les structures d'accueil de loisirs sans hébergement,
- l'accompagnement des familles dans le cadre des dispositifs relatifs au logement (prévention des expulsions, accès au logement par les jeunes,...)

A partir de 2022, de nouveaux projets pourront faire l'objet d'un avenant. Le partenariat sera ainsi par exemple renforcé avec la CAF dans le cadre de l'ouverture de la Maison France services.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention territoriale globale 2021-2025 avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine sur la base de ce plan d'actions.